



Des réponses
à vos
questions
sur la

Vaccination

Vacciner permet de réduire considérablement le nombre de malades et de décès par maladies infectieuses.

C'est un geste médical à part entière, sur lequel vous vous interrogez peut-être.

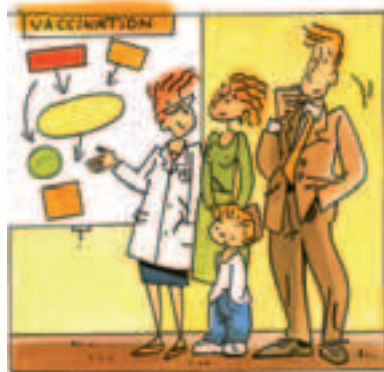
Vous trouverez dans ce guide, des éléments de réponses aux questions souvent soulevées.

Sommaire

■ La vaccination, comment ça marche ?	3, 4 et 5
■ Les vaccins détériorent-ils notre protection naturelle contre les maladies ?	6
■ Avec autant de vaccins, ne sollicite-t-on pas trop le système immunitaire ?	6
■ La vaccination comporte-t-elle des risques ?	7
■ Pourquoi se faire vacciner contre l'hépatite B ?	8
■ La vaccination est-elle indispensable aussi pour les adultes ?	9
■ Pourquoi faut-il faire le vaccin contre la grippe tous les ans ?	10
■ J'ai pris du retard dans mes vaccinations, va-t-il falloir tout refaire ?	10
■ Pourquoi le calendrier des vaccinations change-t-il ?	11
■ Quand faut-il vacciner les enfants contre la tuberculose ?	12
■ Pourquoi se faire vacciner contre certaines maladies qui ont presque disparu en France ?	13
■ Pourquoi compte-t-on encore chaque année des décès par tétanos ?	14
■ Ai-je besoin de voir un médecin pour me faire vacciner ?	14
■ Comment conserver les vaccins ?	15
■ Je voyage à l'étranger, me faut-il des vaccins particuliers ?	16
■ Où puis-je me faire vacciner avant un départ en voyage ?	17

1 > La vaccination, comment ça marche ?

Nos défenses immunitaires se mettent en route lorsqu'un microbe entre dans notre corps : elles cherchent à l'éliminer, en particulier en fabriquant des anticorps. Malheureusement, entre-temps, le microbe a pu nous rendre malade, parfois avec des complications graves.



Lors d'une vaccination, on injecte un microbe atténué et rendu inactivé ou tué. Notre corps va reconnaître le microbe injecté comme s'il était fonctionnel, fabriquer des anticorps pour se battre et l'éliminer. Plus tard, nos défenses immunitaires vont garder la mémoire de cette bataille. Ainsi, si le microbe actif se présente, elles sauront se battre plus vite, parce qu'elles sauront fabriquer plus rapidement les anticorps nécessaires, adaptés spécifiquement à la lutte contre ce microbe.

Grâce à la vaccination, nos défenses immunitaires nous évitent donc d'être malades.


Voyons ce qui se passe dans notre corps

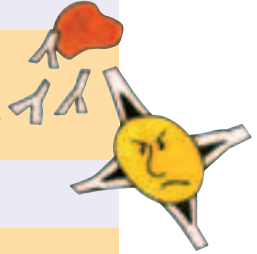
lorsque l'on est malade avec un microbe actif donc offensif :

Lorsque l'on est malade

Un microbe entre dans votre corps.
Sur sa surface, le microbe porte des antigènes qui agissent comme un signal d'alerte sur votre système de défense.



Pour éliminer le microbe, votre système de défense produit des anticorps  exactement adaptés contre les antigènes.



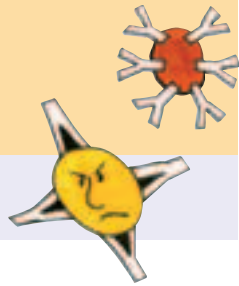
La production des anticorps prend du temps.

Et pendant ce temps là, vous êtes malade. Vous pouvez même avoir de très sérieuses complications.

En général, vous finissez par guérir.
Le microbe est éliminé et votre système de défense garde l'anticorps en mémoire, pour un temps variable.



Si le même microbe entre à nouveau dans votre organisme, il est tout de suite reconnu et éliminé, avant même que vous ne tombiez malade.
C'est pour cela que l'on n'a qu'une seule fois la rougeole ou la rubéole.




lorsque l'on se fait vacciner avec un microbe rendu inoffensif :

Lorsque l'on se fait vacciner

Le microbe rendu inoffensif (tué ou inactivé) est injecté dans votre corps.

Ce microbe rendu inoffensif porte quand même des antigènes qui permettent à votre système de défense de le repérer.

Pour éliminer le microbe, votre système de défense produit des anticorps  exactement adaptés contre les antigènes.

La production des anticorps prend du temps.

Le vaccin ne vous rend pas malade.

Le microbe inoffensif est éliminé et votre système de défense garde l'anticorps en mémoire, pour un temps variable, en fonction du type de vaccin.

Si le vrai microbe entre dans votre organisme, il est tout de suite reconnu et éliminé, avant même que vous ne tombiez malade.

Vous ne tombez donc pas malade... tant que le vaccin est actif, c'est-à-dire tant que le système de défense garde en mémoire l'anticorps.



2 > Les vaccins détériorent-ils notre protection naturelle contre les maladies ?

Non. Les vaccins ne détruisent pas la protection naturelle du corps et ils n'affaiblissent pas notre capacité à nous défendre contre les maladies.



Au contraire, ils renforcent cette protection en aidant le corps à se préparer à l'avance pour pouvoir lutter contre certaines maladies. Les vaccins renforcent nos défenses immunitaires et nous permettent de ne pas être malade, en évitant ainsi les éventuelles complications graves.

Évidemment, les vaccins ne protègent que des maladies contre lesquelles nous avons été vaccinés.



3 > Avec autant de vaccins, ne sollicite-t-on pas trop le système immunitaire ?

Non. Notre système immunitaire est capable de faire face à beaucoup de stimulations. Les antigènes introduits par les vaccins représentent très peu par rapport à tous ceux contre lesquels nous nous défendons chaque jour. Avec le vaccin, nous permettons à nos

défenses de prendre de l'avance pour lutter efficacement contre les microbes et les maladies.

Pour que ces défenses soient les plus efficaces possibles, tous les vaccins ne sont pas administrés ensemble. Certains vaccins sont associés, certains sont faits à distance les uns des autres et certains nécessitent des rappels. C'est ce qu'on appelle le « *calendrier vaccinal* ». N'hésitez pas à en parler avec votre médecin traitant, il pourra vous expliquer quels sont les vaccins qui peuvent être envisagés pour vous et dans quel ordre.

4 > La vaccination comporte-t-elle des risques ?

Certains vaccins peuvent avoir des effets indésirables, le plus souvent limités (*fièvre, douleurs au point d'injection*), mais ils font encourir beaucoup moins de risque que les maladies elles-mêmes. De plus, ces effets indésirables peuvent être diminués par des traitements appropriés.

Si vous ressentez des effets indésirables, votre médecin vous indiquera ce que vous pouvez faire. N'hésitez pas à le contacter pour lui en parler. Les maladies contre lesquelles les vaccins protègent peuvent avoir des conséquences beaucoup plus graves.

Il existe de très rares cas de contre-indication à la vaccination, que le médecin identifiera au moment de la consultation.

C'est pourquoi la vaccination est un acte médical à part entière.



5 > Pourquoi se faire vacciner contre l'hépatite B ?



Le virus de l'hépatite B peut être responsable d'infections aiguës et/ou chroniques à l'origine de complications graves du foie.

L'hépatite B chronique est plus souvent rencontrée chez les personnes originaires d'Afrique de l'Ouest, d'Asie de l'Est, d'Afrique Centrale, d'Europe de l'Est et d'Afrique du Nord.

Il existe 4 modes de transmission du virus de l'hépatite B (VHB) :

- Les relations sexuelles non protégées ;
- Le contact direct ou indirect avec du sang infecté (*piqûre, contact des muqueuses avec du matériel souillé, usage de drogues par voie intraveineuse ou par le nez, piercing, tatouage en l'absence de règles strictes d'hygiène*) ;
- La transmission de la mère à l'enfant ;
- Les contacts non sexuels des personnes vivant avec un sujet infecté, par partage d'objets de toilette piquants ou coupants (*rasoir, brosse à dents...*).

Il est important de dépister la maladie et de s'en protéger.

Selon les résultats du dépistage, une vaccination pourra être proposée par le médecin.

Pour en savoir plus :

La ligne Hépatites Info Service : 0 800 845 800. Appel anonyme et gratuit. Information, prévention, orientation, soutien.

Le site [www.hepatites-info-service.org] qui a pour vocation d'améliorer la prise en charge des hépatites B et C en informant ceux qui sont ou se sentent concernés par ces maladies.

6 > La vaccination est-elle indispensable aussi pour les adultes ?

Certaines personnes pensent parfois que la vaccination ne concerne que les enfants. En fait, certains vaccins sont aussi très importants à l'âge adulte :

- les rappels contre **la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite** doivent être réalisés tous les dix ans.
- la vaccination contre **la coqueluche** est recommandée chez tous les adultes susceptibles de devenir parents dans les mois ou années à venir.
- la vaccination contre **la rubéole** : si vous êtes une femme en âge d'avoir des enfants et si vous n'avez jamais été vaccinée. Grâce à la vaccination, vous vous protégerez contre cette maladie, qui peut occasionner de graves malformations du fœtus durant vos futures grossesses.
- la vaccination contre **la grippe** : si vous avez 65 ans ou plus ou si vous souffrez de maladies chroniques (*maladies rénales, maladies cardiovasculaires, asthme, diabète*). Comme le virus de la grippe change tous les ans et que la composition du vaccin s'adapte à cette évolution, il faut refaire une nouvelle vaccination chaque année.



Pour tous ces vaccins, vous pouvez demander conseil à votre médecin traitant. De plus, en fonction de votre situation, il pourra aussi vous conseiller d'autres vaccinations, par exemple la vaccination contre l'hépatite B ou la vaccination contre les infections à pneumocoques.

7 > Pourquoi faut-il faire le vaccin contre la grippe tous les ans ?

L'enveloppe du virus de la grippe subit des modifications d'une année sur l'autre, donnant ainsi naissance à des virus suffisamment différents pour que le vaccin inoculé l'année précédente ne soit plus efficace. Le nouveau vaccin produit chaque année tient compte de ces modifications.



Pour les personnes de plus de 65 ans ou présentant une maladie chronique, il est nécessaire de se faire revacciner à l'approche de l'hiver.

8 > J'ai pris du retard dans mes vaccinations, va-t-il falloir tout refaire ?

Non, ce n'est généralement pas nécessaire. Il peut être simple de rattraper un retard dans le programme de vaccination.

Le plus souvent, il n'est pas nécessaire de recommencer « à zéro » la série des vaccins. Dans la plupart des cas, il suffira de compléter cette série : on compte le nombre d'injections manquées, puis on les réalise, en général à un mois d'intervalle.



9 > Pourquoi le calendrier des vaccinations change-t-il ?

Si vous avez plusieurs enfants, vous avez sans doute remarqué qu'il y a parfois des changements dans le calendrier des vaccinations, par exemple :

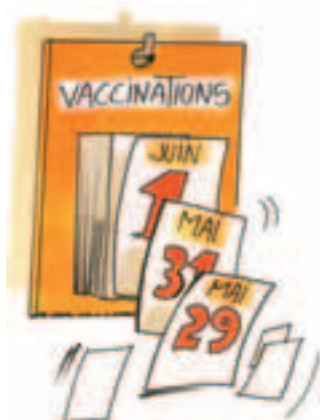
- un nouveau vaccin est introduit,
- un rappel est ajouté,
- l'âge de réalisation d'un vaccin est avancé ou reculé.

Pourquoi ces changements ?

Le plus souvent, le calendrier est modifié pour s'adapter :

- à l'évolution des maladies, à leur fréquence, aux risques d'épidémies, aux groupes de personnes les plus touchées (*qui changent au fil du temps*),
- à la protection de l'ensemble de la population contre ces maladies, protection qui est liée à la proportion de personnes vaccinées.

De plus, ces changements sont parfois rendus possibles grâce à de nouveaux vaccins qui nécessitent moins d'injections.



10 > Quand faut-il vacciner les enfants contre la tuberculose ?

La vaccination anti-tuberculeuse est généralisée en France. Elle est pour l'instant encore exigée pour tous les enfants de moins de 6 ans, accueillis en collectivité (*y compris chez une assistante maternelle*).

Si votre enfant n'est pas encore vacciné contre la tuberculose et qu'il doit entrer dans un mode de garde collectif, votre médecin traitant est en mesure de réaliser cette injection, comme il le fait pour d'autres types de vaccins.



Cette vaccination se fait par voie intradermique, selon une posologie adaptée à l'âge. Vous pouvez aussi vous adresser aux services de Protection maternelle et infantile (*PMI*).

11 > Pourquoi se faire vacciner contre certaines maladies qui ont presque disparu en France ?

Tout d'abord, ces maladies (*comme le tétanos, la poliomyélite, la diphtérie...*) sont encore présentes dans d'autres pays.

La vaccination reste donc indispensable compte tenu de la fréquence des voyages.

Ensuite, même si le risque est faible de contracter ces maladies en France, il existe. Il est donc important de se faire vacciner pour être protégé.

La quasi disparition en France de la plupart de ces maladies est d'ailleurs liée à la vaccination. Leur réapparition pourrait avoir lieu si l'on arrêta de vacciner.

Enfin, se faire vacciner permet aussi de protéger les autres, en particulier les personnes qui ne peuvent pas être vaccinées.



12 > Pourquoi compte-t-on encore chaque année des décès par tétanos ?

Après avoir été vaccinée contre le tétanos, une personne est protégée pour une période d'environ dix ans. Après cette échéance, un rappel est donc nécessaire pour la protéger à nouveau pendant dix années supplémentaires.

Parmi les adultes, beaucoup n'ont pas fait ce rappel et ne sont plus protégés, courant alors le risque de contracter la maladie. C'est pourquoi il existe toujours des cas de tétanos dans notre pays.

13 > Ai-je besoin de voir un médecin pour me faire vacciner ?

Vous pouvez vous faire vacciner :

- par votre médecin traitant,
- lors d'une consultation de médecine du travail,
- dans un centre où les vaccinations sont gratuites (*renseignez-vous auprès de la Ddass*),
- dans un centre de consultations du voyageur,
- au centre de Protection maternelle et infantile (*PMI*), pour les enfants de moins de 7 ans,
- par une sage-femme, cette profession étant autorisée à pratiquer certains vaccins,
- par un infirmier, sur prescription médicale.



Vous pouvez également consulter le site internet du ministère de la Santé :

[www.sante.gouv.fr], rubrique « Accédez aux dossiers par lettre alphabétique », lettre « V » puis « Vaccins : informations pratiques », puis « Où se faire vacciner ? ».

La vaccination est précédée d'un dialogue entre le médecin et vous. Le médecin vous expliquera pourquoi il vous conseille cette vaccination. Il recherchera d'éventuelles contre-indications, vous informera aussi des réactions possibles dues au vaccin et vous expliquera ce qu'il faut faire pour les prévenir ou les soulager.

Après la vaccination, votre médecin traitant inscrira le nom du vaccin et sa date d'administration dans votre carnet de santé, votre carnet de vaccination ou votre dossier médical personnel.

14 > Comment conserver les vaccins ?

La plupart des vaccins doivent être impérativement conservés au réfrigérateur (*entre + 2°C et + 8°C*).

Il ne faut pas les mettre au congélateur.

15 > Je voyage à l'étranger, me faut-il des vaccins particuliers ?

La première chose à faire est de vérifier que vous êtes à jour dans les vaccinations recommandées par le calendrier vaccinal français.

Si vous partez en voyage à l'étranger, par exemple en Afrique, en Asie ou en Amérique du Sud, mais aussi en Europe Centrale et Orientale, certaines vaccinations peuvent être nécessaires.

Parlez-en à votre médecin ou consultez le site internet du ministère de la Santé [www.sante.gouv.fr], rubrique « Accédez aux dossiers par lettre alphabétique », lettre « V » puis « Voyageurs ».

Votre médecin traitant vous conseillera une ou plusieurs vaccinations, en fonction de :

- votre destination (*certaines maladies très rares en France sont fréquentes dans d'autres pays*),
- vos conditions de voyage et sa durée (*le risque d'être atteint par certaines maladies n'est pas le même lors d'un voyage de trois mois en zone rurale ou lors d'un séjour d'une semaine dans un club de vacances*),
- vous, en particulier votre âge et vos précédentes vaccinations.

Certains vaccins nécessitent plusieurs injections, d'autres ne protègent qu'au bout de quelques semaines ; la vaccination contre la fièvre jaune doit se faire dans un centre habilité. Il est donc préférable de s'y prendre à l'avance et d'aborder la question des vaccinations avec votre médecin plusieurs semaines, voire un ou deux mois avant votre départ à l'étranger.

16 > Où puis-je me faire vacciner avant un départ en voyage ?

Dans certains cas, il peut être nécessaire de se rendre dans un centre agréé par le ministère de la Santé : centres médicaux des compagnies aériennes, services hospitaliers de médecine tropicale, hôpital de l'Institut Pasteur. Il est bien sûr possible de se faire vacciner par son médecin traitant pour tous les vaccins pouvant être administrés hors des centres agréés.

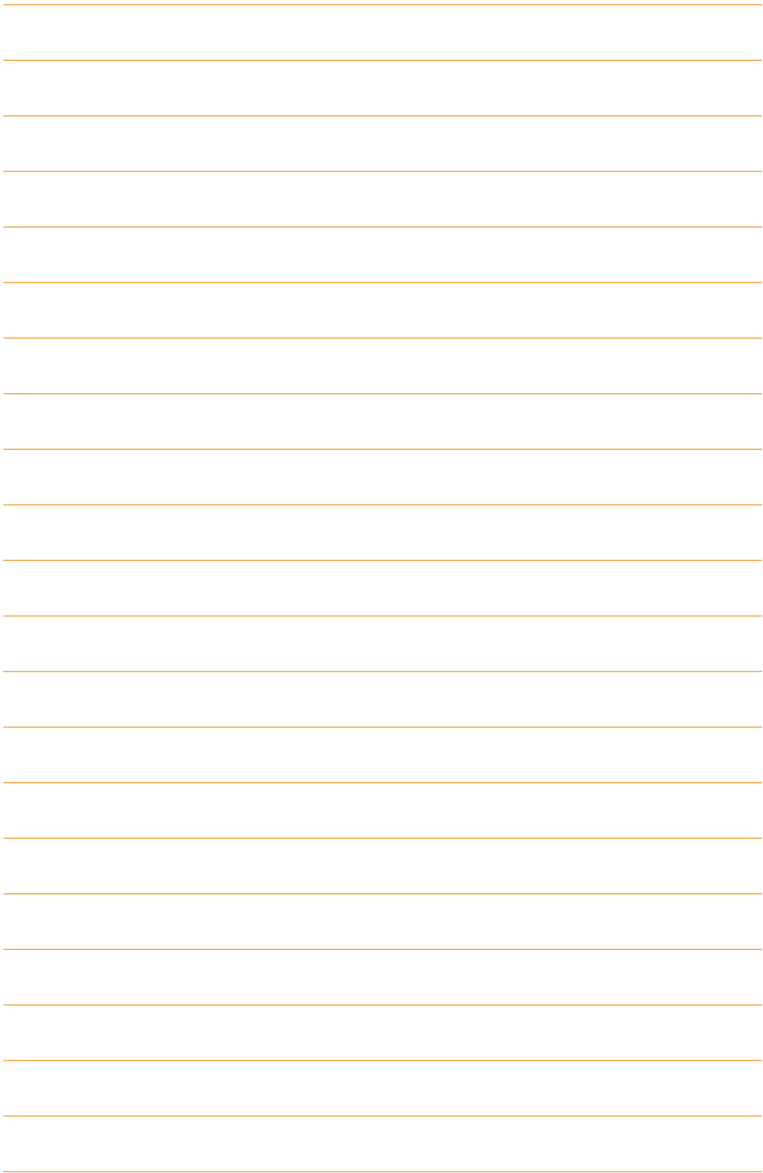
Vous pouvez également consulter le site internet du ministère de la Santé [www.sante.gouv.fr], rubrique « Accédez aux dossiers par lettre alphabétique », lettre « V » puis « Vaccins : informations pratiques », puis « Où se faire vacciner ? ».



➤ Peut-être vous posez-vous encore d'autres questions. Prenez quelques instants pour y réfléchir. Vous pouvez les noter ci-dessous.

Ensuite, n'hésitez pas à en parler lors d'une prochaine consultation avec votre médecin traitant.

J'aimerais savoir :



Mise à jour : juillet 2006

